Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1984)

Heft: 736

Artikel: Cointrin : le piège

Autor: Ruffy, Victor

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017031

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

public

Hebdomadaire romand No 736 28 juin 1984

J. A. 1000 Lausanne 1

Rédacteur responsable: Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc Abonnement

pour une année: 55 francs Vingt-et-unième année

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 2612 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021/22 69 10 CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro: Jean-Pierre Bossy François Brutsch Jean-Daniel Delley André Gavillet Yvette Jaggi Pierre Lehmann Charles-F. Pochon Victor Ruffy

Points de vue: Hélène Bezençon Jeanlouis Cornuz

736

Cointrin: le piège

On a déjà dit ici (DP 734) la minceur du «message» du Conseil fédéral concernant les mesures d'économies 1984.

Le «moins d'Etat» qui a séduit une bonne partie de l'électorat l'automne dernier révèle peu à peu sa véritable nature, notamment à travers les réductions et les suppressions de subventions.

Le débat animé que ces mesures ont suscité au sein du Conseil national amène deux remarques au moins. D'abord: pratiquement toutes les mesures importantes d'économies ont été contestées par une fraction non négligeable de députés! Ensuite: les représentants des partis bourgeois ont été aussi nombreux que ceux de la gauche à monter aux barricades pour contester l'«austérité»... A force de crier au freinage des dépenses, on risque bien une fois d'être bloqué. Mais devant les répercussions concrètes du «moins d'Etat», ils sont peu nombreux ceux qui assument leurs responsabilités.

Une des controverses les plus vives est née sans conteste au chapitre de la suppression des subventions destinées aux aérodromes. Selon les Genevois, c'en était fait, sans elles, du destin de Cointrin, du développement de toute la Suisse romande; l'aide de la Confédération devait faire obstacle à la satellisation de Genève par Zurich. Dans ces conditions, tenter de replacer la décision dans le champ délicat des priorités devenait peine perdue et ceux qui tentaient de le faire étaient bons pour affronter la vindicte populaire romande!

On rappelera tout de même, pour mémoire, que ces mesures d'austérité ont touché des secteurs aussi capitaux que la formation professionnelle, la protection des eaux, les subventions aux entreprises de transports concessionnaires, le rapprochement tarifaire qui concerne directement les transports publics, sans parler de l'aide à la recherche, sauvée «in extremis» grâce à la combativité de la socialiste neuchâteloise Heidi Deneys.

Accepter d'amputer des secteurs aussi vitaux

SUITE ET FIN AU VERSO

MERCI!

En été, DP bimensuel

Après neuf ans de parution bimensuelle, «Domaine Public» devenait, le 3 mars 1972, hebdomadaire (N° 168). Cap crucial pour une équipe composée de journalistes amateurs et bénévoles, assistés dès cette date-là d'un rédacteur professionnel: la chasse au temps commençait... et elle n'a jamais cessé!

A l'époque, la rédaction, consciente des problèmes qu'allait poser ce changement de rythme de parution, avait demandé que lui soit accordé une semi-pause estivale. Condition «sine qua non» d'un rétablissement annuel efficace: les nettoyages d'été, en quelque sorte. Les lecteurs et amis de DP avaient donné leur feu vert.

Depuis lors, le pli est pris: juillet et août sont les mois où «Domaine Public», sans toutefois abandonner totalement le front de l'information, reprend son souffle et ses esprits, réorganise ses dossiers et... se prépare à la rentrée automnale (particulièrement chargée, semblet-il, cette année!).

Merci de nous accorder une fois encore cet été quasi sabbatique!

Voici donc les prochaines dates auxquelles DP vous parviendra:

DP 737, le 13 juillet.

DP 738, le 27 juillet.

DP 739, le 10 août.

DP 740, le 24 août.

DP 741, le 7 septembre.

Bonnes vacances!

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Cointrin: le piège

n'autorisait simplement plus, au nom de la plus évidente hiérarchie des valeurs, à plaider en faveur de la prolongation de la situation faite aux aérodromes.

Certains ont voulu voir dans cette attitude une volonté délibérée de reporter sur le canton de Genève une charge qu'en l'état de ses finances il semblait mieux à même que d'autres de supporter. En fait, c'est bien plutôt pour d'autres raisons fondamentales que cette prise de position s'imposait: il y allait de l'instauration de prix vrais en matière de transport aérien et de la complémentarité des modes de transports.

Il est incontestable que le recours à l'avion s'est généralisé et on peut tenir cette évolution comme positive. Mais les transports aériens sollicitent l'environnement d'une manière telle qu'il faut en réserver l'usage à des déplacements de longue distance, que ce soit pour des raisons professionnelles ou pour des voyages d'agrément. Dans le cadre d'une conception européenne des transports, la concurrence que se livrent par exemple actuellement les compagnies aériennes et le TGV sur le trajet Genève-Paris est particulièrement choquante. Si l'on songe que les pouvoirs publics soutiennent le train comme l'avion, subventionner les frais des aéroports au moment où l'on prend des mesures draconiennes en matière de transports routiers introduction de la vignette, taxe poid lourds — ne paraît pas non plus répondre à la plus élémentaire cohérence. Faut-il rappeler au surplus que le carburant consommé par les avions n'est soumis à aucune taxe? D'ailleurs le report des sommes représentées par les subventions de la Confédération sur le prix d'un billet représenterait une augmentation de l'ordre de deux à cinq francs et ne serait pas dissuasif.

Quelques mots enfin pour dire notre scepticisme à l'endroit du caractère politique des subventions fédérales. La Confédération soutient les aérodromes depuis des décennies; ce faisant, elle n'a en rien modifié les rapports de forces entre Genève et Zurich, Kloten et Cointrin; sa participation n'a jamais été telle qu'elle puisse prétendre rétablir un quelconque équilibre interrégional.

En réalité, pour assurer une réelle complémentarité entre les deux pôles d'attraction en question, pour les mettre à l'abri d'une rivalité dispendieuse à la longue, une discussion de fond s'impose, associant Swissair et les autorités représentant les aéroports. Est-ce rêver que de croire encore à un fédéralisme actif qui permettrait à Genève et Zurich de s'entendre?

V. R.

HORLOGERIE

En Asie et dans le Jura, le temps presse

«Horlogerie suisse et tiers monde»: le titre de la brochure que vient de publier le Service d'information tiers monde¹ est nettement provocateur, dans sa platitude même. Que vient faire le tiers monde dans une affaire dont les dimensions nationales ou régionales semblent assez préoccupantes pour qu'on ne complique pas encore les enjeux avec leurs répercussions sur le dévelopement de pays

¹ Adresse utile: Epinettes 10, 1007 Lausanne. Le travail d'enquête de Jean-François Blanc, étudiant-chercheur à l'Institut universitaire d'études du développement, est suivi des contributions critiques de MM. Gérard Bauer, ancien directeur général de la Fédération horlogère, Gil Baillod, rédacteur en chef de «L'Impartial» et Beat Kappeler, secrétaire central à l'Union syndicale suisse.

plus pauvres, même s'ils sont directement concernés, eux aussi, par l'avenir de l'horlogerie (suisse)? Question à faire éclater les politiques du repli, articulées sur un protectionnisme plus ou moins avoué.

Et pourtant, il y a beau temps que l'internationalisation de la production horlogère est un acquis! Le «modèle» primitif était relativement simple à cerner. Ecoutez Jean-François Blanc, l'auteur publié par le Service d'information tiers monde: ce type d'industrialisation supposait l'existence de conditions spécifiques dans les «nouveaux pays industrialisés», telles que «l'ouverture aux capitaux et à la technologie étrangère; l'aménagement de «zones franches de production» aptes à les recevoir; la spécialisation sur quelques productions à forte intensité de travail; le recours à une main d'œuvre spécifique, jeune, féminine surtout, peu qualifiée; l'existence de bas salaires et de conditions de travail rudimentaires».

Ce modèle a évolué depuis lors, à la fois sous la pression des mutations technologiques, mais aussi du fait d'une certaine évolution sociale (relative hausse des salaires). Reste que l'importance des détenteurs du capital transnational est toujours prépondérante et qu'elle conditionne une surexploitation de la main d'œuvre indigène (forte durée du travail, absence de sécurité sociale, remplacement rapide des travailleurs, absence de droits syndicaux) dont on ne voit pas que les «nouveaux pays industriels» d'Asie du sud-est puissent se passer, malgré la hausse spectaculaire de leurs exportations.

LA DIVISION DU TRAVAIL

Il y a là, si l'on tient compte que l'horlogerie mondiale s'organise toujours davantage autour de groupes concentrés de plus en plus puissants, une tendance au renforcement de la division internationale du travail. Comme le souligne Beat Kappeler, en écho à J.-F. Blanc: «Le transfert de l'activité horlogère vers les nouveaux pays industrialisés ne s'est pas faite de manière égalitaire. Mais des îlots industriels sont nés, tels celui de Hong Kong, dont